



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de région académique Nouvelle-Aquitaine

**Service régional académique aux
relations européennes,
internationales et à la coopération**

Affaire suivie par :

Séverine Verschaeve, DRAREIC
Bernadette Paccalin, Céline Parvy,
Claire Le Cam, DRAAREIC

Courriel :

ce.relint@ac-bordeaux.fr

ce.dareic@ac-limoges.fr

dareic@ac-poitiers.fr

Le recteur de la région académique Nouvelle-
Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités,
La rectrice de l'académie de Limoges,
Le recteur de l'académie de Poitiers

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
s/c Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

**Objet : Labellisation Euroscol des écoles et des établissements et renouvellement de
labellisation – campagne 2026**

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne a été l'occasion pour le Président de la République de rappeler l'attachement de la France à la création progressive de l'espace européen de l'éducation, avec l'objectif ambitieux que tous les établissements scolaires bénéficient d'un partenariat avec un établissement européen.

Pour contribuer à atteindre les objectifs fixés, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a créé en 2019 le label Euroscol des écoles et établissements scolaires. Il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

A ce titre, le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des établissements scolaires dans les activités d'ouverture européenne et internationale.

Le label est délivré par l'autorité académique pour une durée initiale de 3 ans sur proposition d'une commission académique.

Les établissements **qui ont été labellisés en 2023** doivent pour leur part demander le renouvellement de la labellisation afin d'en garder le bénéfice pour une durée de cinq ans. Ce renouvellement sera délivré selon les mêmes modalités qu'une première demande.

Les écoles et établissements qui souhaitent obtenir le label sont invités à renseigner le dossier de candidature selon le cahier des charges lié (documents en pièces jointes).

Les écoles et établissements qui souhaitent obtenir le renouvellement du label sont invités à remplir le dossier de renouvellement (document en pièce jointe).

Les demandes sont à adresser au SRAREIC avant le 05 juin 2026 :

- Pôle territorial de Bordeaux à l'adresse ce.relint@ac-bordeaux.fr
- Pôle territorial de Limoges à l'adresse ce.dareic@ac-limoges.fr
- Pôle territorial de Poitiers à l'adresse dareic@ac-poitiers.fr

Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués à la rentrée 2026.

Le SRAREIC vous propose un temps d'accompagnement pour aider les établissements scolaires en cours de candidature **le mercredi 13 mai 2026 de 13h à 14h**.

Au lien suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/285162/hash/918953eaac39b1ce7bf3fee5820f51edb13872fb>

Nous vous remercions de votre implication dans ce dispositif et de votre engagement pour l'ouverture européenne de votre établissement.

Le recteur de la région
académique, Chancelier des
universités
Recteur de l'académie de
Bordeaux,



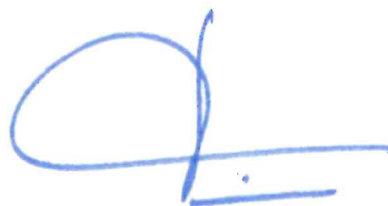
Jean-Marc HUART

La rectrice de l'académie de
Limoges



Valérie BAGLIN-LE GOFF

Le recteur de l'académie de
Poitiers



Frédéric PERISSAT